

Procédure d'adhésion au Club de l'Agriculture

www.fos-agri.ma/club-agri



L'adhérent doit verser le montant motionné sur le reçu d'inscription à l'ordre de la Fondation dans les meilleurs délais

3-Paiement du montant d'adhésion

4- Dépôt du reçu de virement

L'adhérent doit déposer au siège de la Fondation son reçu du virement les jours de Lundi et Jeudi, ou l'envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : club-adhesion@fos-agri.ma



1-Inscription

L'adhérent doit s'inscrire sur la plateforme, déclare son conjoint et ses enfants leur joindre les photos et les pièces justificatives et affecter à chaque membre adhérent le pack correspondant à sa préférence.

2- Confirmation du statut d'adhésion

L'adhérent doit suivre sa situation d'adhésion sur la rubrique « Ma situation d'adhésion » sur la même plateforme, en vue d'éditer un reçu d'inscription, validé par la FOS-Agri, récapitulant l'affectation des packs par membre adhérent ainsi que le montant total d'adhésion à payer.

5- Récupération de la Carte du club

L'adhérent doit se présenter, lui-même, au siège de la Fos-agri pour récupérer sa carte du club, celles des enfants et conjoint les jours de Mardi et Jeudi.

Après la récupération de la carte du club, l'adhérent doit se connecter à la plateforme d'inscription pour choisir les horaires des séances qui lui conviennent selon le pack choisi et en fonction des places disponibles.

**Pour les adhérents de la FOS-Agri, à partir d'un montant de 4000,00 Dhs la possibilité d'un échelonnement de paiement par chèque, n'excédant pas 3 mois est ouverte.